



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 90324

## Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance des séjours à caractère scolaire effectués par des élèves partant à l'étranger pour une année. En effet, ce type de programme rencontre de plus en plus de succès face à l'intérêt grandissant de nos élèves. Dans un contexte de mondialisation et d'intégration européenne de plus en plus poussée, l'apprentissage d'une langue étrangère est primordial. Ce type de séjours permet également une ouverture sur d'autres cultures et ainsi une meilleure compréhension du monde par nos jeunes. Les élèves français tentés par de tels séjours ne peuvent toutefois bénéficier d'une équivalence ou d'une homologation de l'année scolaire accomplie à l'étranger, contrairement à un certain nombre de pays de l'Union européenne qui reconnaissent ce type de séjours leur permettant ainsi de passer dans la classe supérieure. Elle lui demande si le Gouvernement envisage, à l'image du programme Erasmus pour l'enseignement supérieur, de reconnaître les séjours scolaires à l'étranger effectués par nos collégiens et lycéens.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Dominique Nachury](#)

**Circonscription :** Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90324

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [20 octobre 2015](#), page 7843

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)